



**SYNDICAT NATIONAL AUTONOME DES
PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION
CHARGÉE DE LA MER**



Fédération Syndicale Unitaire

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS A LA CAP
DES INSPECTEURS DES AFFAIRES MARITIMES
DU 2 AVRIL 2009**

Le 2 avril, vous voterez pour élire vos représentants qui auront pour mission de défendre vos intérêts individuels de carrière professionnelle pendant 3 ans.

Dès la création du corps des Inspecteurs, le SNAMER avait émis des doutes sur sa pérennité, eu égard à la faiblesse de son statut !

La paupérisation actuelle de ce corps est inquiétante :

- Non seulement le statut d' Inspecteur cantonne les IAM dans des fonctions de catégorie A Inférieure mais il favorise des disparités de gestion entre les filières administrative et technique ; Les événements "ERIKa" ont bien évidemment changé la donne unitaire du corps des Inspecteurs en imprimant un champ de recrutement régulier et un abondement du régime indemnitaire légitimes en faveur de la filière technique ; le recrutement parcimonieux de la filière administrative a été concédé aux IRA contribuant ainsi au développement d'une situation figée !

L'option scientifique "relative à la protection et mise en valeur des ressources vivantes de la Mer" a été lamentablement délaissée ! Le SNAMER-FSU a toujours affiché sa détermination pour l'instauration d'une spécialité environnementale lors de ses congrès de 2000, 2004, 2007 : Les dernières nouvelles du "Grenelle de l' Environnement" semblent nous donner raison : 10 postes de catégorie A "Grenelle" seraient prévus pour 2011 : Le SNAMER-FSU revendique la déclinaison totale de ces postes, qui n'ont pas été définis, vers le corps des I.A.M.

La restructuration des Services générée par la révision générale des Politiques Publiques (RGPP) laisse les Inspecteurs désorientés et inquiets dans un tourbillon de fusions-réorganisations qui se succèdent ou se bousculent !

La nouvelle configuration structurelle des services des Affaires Maritimes remettra probablement en cause l'hégémonie du corps des Administrateurs, mais ne permettra pas pour autant d'entrevoir de véritables perspectives de carrière des Inspecteurs !

Alors quel Avenir ?

Sans tomber dans les travers d'un corporatisme exacerbé, le SNAMER-FSU rappellera à l'administration son devoir de réflexion permettant d'élaborer un diagnostic fiable débouchant sur une révision du corps des Inspecteurs !

L'évolution par le haut des carrières et des régimes indemnitaires des Inspecteurs des Affaires Maritimes est à ce prix !

Le 2 avril 2009, votez pour les représentants du SNAMER-FSU

Vos représentants SNAMER-FSU

Inspecteurs

COHU Pascal	(DDAM ST MALO)
BOUDET François	(DRAM LA ROCHELLE)
MAURELLET Dominique	(AM SETE CSN PORT LA NOUVELLE)
QUILLEVERE Nathalie	(SAM POLYNESIE FRANCAISE)

SNA MER - 27, quai Duguay-Trouin - BP 70 - 35406 SAINT-MALO cedex

Tél : 02.99.40.68.36 - Portable : 06.68.53.22.90 - Fax : 02.99.40.68.54

Courriel : DDAM-35.SNAMER.Syndicat@i-carre.net

Site Internet : www.snamer.fr